

PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 septembre 2017, les sociétés :

ANTEMETA

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 500 000€
Siège social : 5 rue Jacqueline Auriol 78280 Guyancourt
489 288 969 RCS VERSAILLES
Numéro INSEE 489 288 969 00038
(Société Absorbante)

Et

C-STORAGE

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000€
Siège social : 7, rue Charles Péguy – 67200 STRASBOURG
442 876 876 RCS Strasbourg
Numéro INSEE 399 939 784 00024
(Société Absorbée)

Ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société C-STORAGE par la société ANTEMETA.

Les modalités sont les suivantes :

1/ L'évaluation de l'actif et du passif de la société C-STORAGE dont la transmission à la société ANTEMETA est prévue :

- l'actif total apporté s'élève à : 2 056 991 €
- le total du passif pris en charge s'établit à : 1 776 803 €
- l'actif net apporté est donc de : 280 188 €

2/ Rapport d'échange des droits sociaux : NEANT

3/ Le montant prévu du mali de fusion : La différence entre le montant de l'actif net, soit 280 188 € et la valeur nette comptable des actions de la société Absorbée dans le bilan de la société Absorbante, soit 1 475 508,52 € représentant par conséquent 1 195 320,52 € constitue un mali de fusion.

4/ Le projet de fusion a été déposé auprès du Tribunal de Commerce de Versailles pour l'absorbante en date du 29 Septembre 2017 et auprès du Tribunal d'Instance de Strasbourg pour l'absorbée en date du 29 septembre 2017.

Les créanciers des sociétés ANTEMETA et C-STORAGE dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition aux opérations ci-dessus, dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

La société C-STORAGE serait dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion.